



**DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAINTE-CROIX
Séance du Mardi 21 octobre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier électronique le quatorze octobre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Marc BALARAN, Maire.

Étaient présents :

Jean-Marc BALARAN (Maire), Christine ROIG (Adjointe), Didier BOURG (Adjoint), Bertrand FOPPA, Pascal TAUPIAC, Nathalie CALMELS, Vanessa VIALETTE.

Absents excusés : Flavie PIRON, Frédéric ORGUEIL (pouvoir à Nathalie CALMELS), Bertrand ALEXANDRE.

Secrétaire de séance : Nathalie CALMELS

Membres en exercice	Membres présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
10	7	1	8

N°2025-08-02

7.6.1

Objet : Avenant pour le remboursement des travaux de l'école :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention avec la Communauté de Commune du Carmausin Ségala avait été signé pour mettre en place le remboursement de 205 172.38 € correspondant aux travaux d'extension de l'école qui ont été réalisés en 2016-2017.

Le remboursement se fera sur 10 ans à hauteur de 14 000 €/an sauf la 3^{ème} année que nous rembourserions 78 771 € qui correspond au versement du FCTVA.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal avoir demandé à la 3 CS, de décaler le remboursement de 78 771 € sur la 4^è année plutôt que la 3^è, en vue des différents projets à venir et ceux en cours de réalisation.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés de :

- ✓ **VALIDER** la demande de report d'une année le remboursement de 78 771 €
- ✓ **AUTORISER** M. le Maire à signer le nouvel avenant avec la Communauté de Communes Carmausin Ségala.

Fait et délibéré à Sainte-Croix, le 21 octobre 2025

Le Maire,
Jean-Marc BALARAN

Le Secrétaire de séance
Nathalie CALMELS